

PONT DE SALARS

La Collectivité de Pont de Salars est très attaché à protéger et à mettre en valeur son patrimoine tout en s'efforçant de ne pas détériorer l'environnement.

Depuis quelques années, de nombreuses réalisations en matière de préservation de l'environnement ont été opérées dans le village de Pont de Salars.

En voici quelques-unes:

➤ **Le remplacement des lampadaires :**

La Municipalité a procédé au remplacement des luminaires du village afin de réduire la consommation d'énergie et par conséquent de réaliser des économies. Ce changement de luminaires permet de programmer les heures d'éclairage et de gérer l'intensité des points lumineux par le biais d'une interface internet. Le réglage sera effectué une fois toutes les installations terminées.

➤ **Fin des produits phytosanitaires**

La loi « Labbé » oblige les Collectivités Territoriales à proscrire l'utilisation des produits phytosanitaires, notamment les désherbants chimiques. Cette interdiction est également applicable à tous les particuliers depuis le 1er janvier 2019. La Commune a dû s'équiper de matériel supplémentaire (débroussailleuse, motoculteur de désherbage, broyeur de végétaux..) afin de permettre un meilleur accomplissement des tâches liées à l'entretien des espaces verts de la Commune.

➤ **Utilisation de Produits écolabel**

Les produits ménagers peuvent avoir de gros impacts sur l'environnement, la plupart étant constitués de produits chimiques et toxiques. Les agents chargés du nettoyage des bâtiments communaux utilisent maintenant de nombreux produits "écolabel et non toxiques" afin de protéger l'environnement et de réduire les risques d'utilisation de composants irritants, sensibilisants et potentiellement cancérigènes.

➤ **Nichoirs et abris à chauves-souris**

La Commune de Pont-de-Salars a signé un contrat de partenariat avec le Conseil Départemental de l'Aveyron qui lui a fourni gratuitement 2 nichoirs à Mésanges bleus, 2 nichoirs à mésanges charbonnières et 3 abris à chauves-souris.

La mise en place a été réalisée en février 2019, elle a pour but de contribuer à la reproduction des mésanges et des chauves-souris pour réduire la prolifération des insectes ravageurs (la Pyrale du Buis, la chenille Processionnaire du Pin...).